

LE DEPARTEMENT  
DE L'ECONOMIE PUBLIQUE

LE DEPARTEMENT  
DES FINANCES ET DES DOUANES

3200. 2

Berne, le 12 novembre 1975

Monsieur Blaise Clerc  
Président de la Chambre  
suisse de l'horlogerie  
La Chaux-de-Fonds

Monsieur le Président,

Nous accusons réception de votre lettre du 11 septembre 1975, par laquelle vous nous faites parvenir votre dernier rapport sur la situation dans l'industrie horlogère et nous soumettez diverses propositions en matière de politique monétaire, de garantie contre les risques à l'exportation, d'exportations de capitaux et de politique commerciale. C'est avec intérêt que nous avons pris connaissance de votre appréciation de la situation économique actuelle et en particulier des perspectives de développement de la branche horlogère. S'agissant des autres questions que vous soulevez, nous nous permettons de vous répondre comme il suit:

#### Politique monétaire

Vous connaissez les dispositions nombreuses et souvent incisives que le Conseil fédéral et la Banque nationale ont déjà arrêtées, en vue de contrecarrer la surévaluation du franc suisse. Dans leur ensemble, ces mesures constituent incontestablement une charge pour la Suisse en tant que place financière. Malgré les quelques succès obtenus, il faut se rendre à l'évidence que nous ne sommes pas en mesure de maîtriser seuls le cours du franc suisse, d'où l'idée du rattachement de notre monnaie au "serpent" européen. Bien entendu, ce rat-

tachement ne pourrait pas amener une correction artificielle des cours de change; il permettrait toutefois d'établir une zone de stabilité monétaire élargie en Europe, propre à décourager les spéculations et à réduire l'ampleur des fluctuations de change entre les devises européennes. Du reste, si l'on considère notamment l'évolution favorable des prix et l'excédent probable de la balance suisse des revenus pour 1975, on doit admettre que la fermeté de notre monnaie sur le marché des changes n'a pas un caractère purement spéculatif et qu'elle pourrait être durable.

En ce qui concerne une taxe sur les transactions de devises et sans vouloir préjuger du résultat de l'étude entreprise par les services compétents du Département des finances en relation avec la Banque nationale, il semble que, sur le plan fiscal, l'utilité d'une telle taxe soit sujette à caution. En effet, on peut se demander quel serait le rendement de cette taxe, compte tenu de la large évasion dont elle pourrait être l'objet, et comment se réglerait le problème de l'affectation d'un produit éventuel.

Compte tenu du volume actuellement élevé des liquidités dans le système bancaire suisse, des taux d'intérêt à nouveau relativement bas, et du fait que la Banque nationale a, d'une part, remis en usage le réescompte des effets de change à l'exportation et, d'autre part, abaissé les taux d'intérêt des crédits à l'exportation accordés aux secteurs économiques particulièrement touchés par la récession, - telle l'industrie horlogère -, nous considérons comme réalisés les préalables monétaires d'un financement des exportations à des conditions concurrentielles.

### Garantie contre les risques à l'exportation

La question de l'élargissement de la "corbeille" des monnaies, grâce à l'inclusion du dollar de Singapour et de celui de Hong Kong, ainsi que du cruzeiro brésilien et du renminbi chinois dans la garantie contre les fluctuations monétaires, a été examinée de manière très approfondie tant par les autorités compétentes que par la Commission pour la GRE.

S'agissant des exportations vers Singapour et Hong Kong, les risques monétaires encourus pour des contrats libellés en dollars américains ou en livres anglaises peuvent être couverts par la GRE. La conclusion de contrats dans les deux devises régionales asiatiques n'apporterait aucun avantage de change. A l'heure actuelle, les contrats à terme libellés en dollars de Hong Kong semblent même plus propices que s'ils l'étaient en dollars américains et occasionnent moins de frais que si l'exportateur passait par la GRE. L'exportateur n'a donc aucun intérêt à ce que la GRE l'assure contre les fluctuations du cours de ces devises. Quant au cours du cruzeiro, les autorités brésiliennes ont pris des dispositions pour le lier constamment au cours du dollar américain. Là encore, l'exportateur peut largement s'assurer, puisque les livraisons vers le Brésil sont couvertes par la GRE en dollars américains. Le renminbi chinois présente un cas spécial. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une devise négociable sur les marchés internationaux, la conclusion de contrats à terme jusqu'à 6 mois est possible à l'heure actuelle sans frais. Sous ces conditions, l'inclusion de cette monnaie dans la corbeille des devises n'apporterait aucun avantage à l'exportateur. Les monnaies couvertes par la garantie ont été déterminées par la Commission de la GRE en tenant compte des intérêts de l'industrie d'exportation suisse dans son ensemble et, vu les circonstances, la pratique actuelle a également été approuvée par le représentant de l'industrie

horlogère.

L'émolument spécial de 200% perçu pour la garantie contre les fluctuations des cours de change a été établi en proportion des risques encourus par la GRE. Il s'est avéré que cette garantie est utilisée avant tout pour les transactions en monnaies à risques élevés. Toute modification de l'émolument spécial devra être adaptée à l'importance du risque garanti.

#### Exportation des marchandises et des capitaux

Dans votre lettre, vous rappelez l'intérêt que vous portez à une mise à contribution accrue des crédits ouverts à l'étranger au profit des exportations de marchandises. Il est sans conteste souhaitable d'établir un lien plus étroit entre le programme des exportations de capitaux et l'exportation de biens suisses. Les discussions entre le Vorort, la Banque nationale, la Division du commerce ainsi que les banques ont démontré que ce sont avant tout les emprunts qui entrent en considération pour promouvoir les exportations de marchandises. Pour différentes raisons, il ne serait toutefois pas possible de faire appliquer à cet égard une réglementation stricte, qui obligerait les émetteurs étrangers à utiliser pour l'achat de biens suisses la totalité ou une partie de leurs emprunts dans notre pays. Il est essentiel que les banques aient connaissance, dès le premier stade de leurs négociations avec les émetteurs étrangers, des projets concernant l'exportation de marchandises. Il importe en d'autres termes que l'industrie fasse suffisamment tôt connaître aux banques ses intentions.

Par une lettre circulaire du 6 octobre, qui a également été envoyée à votre association, le Vorort a invité ses membres intéressés à porter à sa connaissance, par l'entremise de l'or-

ganisation faïtière de leur branche, les projets importants qui se trouvent à un stade avancé de la négociation et pour lesquels un effort additionnel paraît nécessaire du fait de la concurrence étrangère. Ces renseignements seront rassemblés par le Vorort et transmis de façon appropriée à la Banque nationale, qui se chargera à son tour de les faire parvenir aux banques. Ce système d'information constitue une tentative dont l'opportunité sera réexaminée après une première période expérimentale.

#### Questions relevant de la politique commerciale

Dans votre lettre, vous exprimez les préoccupations qu'ont fait naître le recul des exportations suisses de montres, en particulier vers l'Argentine, le Brésil et le Mexique, et l'avance simultanée des ventes japonaises.

La majorité des pays latino-américains se voient confrontés à des problèmes difficiles de balance des paiements et se fondent de ce fait sur les clauses de sauvegarde du GATT pour justifier leurs restrictions à l'importation. Ces dernières doivent être appliquées sans discrimination et leur justification est soumise à un contrôle international. Seules sont exclues de ce contrôle les concessions que les pays latino-américains s'octroient réciproquement dans le cadre de leurs efforts d'intégration régionale et notamment en vertu du Pacte andin, qui prévoit la protection de la production locale. Les ambassades suisses examinent constamment si le principe de non-discrimination est respecté; jusqu'à présent, elles n'ont trouvé aucun indice permettant de dire que les entreprises horlogères japonaises - dont les méthodes de distribution passent pour être particulièrement agressives - bénéficient de conditions d'importation plus favorables que celles dont jouissent les

produits suisses.

Comme nous venons de l'apprendre, la Fédération horlogère suisse et la Société Ebauches SA, de Neuchâtel, ont décidé d'un commun accord de mettre sur pied en Amérique latine une nouvelle implantation horlogère, tant technique que d'information, afin de renforcer la présence de l'industrie horlogère suisse sur ce continent.

Dans le cadre des négociations multilatérales qui se poursuivent au sein du GATT, les pays latino-américains cherchent à améliorer leurs balances commerciale et des paiements et demandent aux pays industrialisés de faciliter l'accès de leur marché aux produits agricoles et industriels latino-américains. Les pays industrialisés, de leur côté, souhaitent maintenir et accroître leurs exportations vers les pays latino-américains, tout en sauvegardant un degré de protection suffisant de leur propre agriculture.

La Division du commerce restera en contact étroit avec vous lors de la définition des objectifs de négociation concrets de la Suisse et défendra avec toute la vigueur possible les intérêts de l'industrie horlogère dans le cadre du GATT. Toutefois, les occasions d'intervenir dépendront de l'état général des négociations; celui-ci doit également permettre de déterminer si la remise d'un mémorandum dans le sens de votre requête constitue le moyen le plus adéquat pour défendre les intérêts d'exportation de l'industrie horlogère ou si une autre procédure offre de meilleures chances de succès.

Les négociations au sein du GATT revêtent une importance d'autant plus grande que les exportations suisses vers l'Amérique latine représentent plusieurs fois la valeur de nos importa-



tions en provenance de ce continent et qu'il serait donc contraire aux intérêts suisses de donner un caractère purement bilatéral aux relations commerciales avec les pays latino-américains. L'envoi d'une délégation de la Division du commerce risquerait précisément de favoriser un tel retour au bilatéralisme et d'inciter nos partenaires à poser des revendications, sans qu'il soit possible, du côté suisse, d'esquisser des concessions, l'ampleur et l'opportunité de celles-ci ne pouvant apparaître que sur la base d'un examen de l'état des négociations au sein du GATT.

Le maintien de la solvabilité et, partant de la capacité d'importation de pays dont la balance des paiements est déficitaire, fait l'objet, comme vous le savez, des efforts constants d'institutions financières internationales, en vue de réunir les crédits nécessaires. C'est dans ce contexte que s'inscrivent par exemple le crédit à l'Association internationale de développement (IDA) - que les Chambres ont accepté sur proposition du Conseil fédéral et contre lequel une demande de référendum a été déposée - ainsi que les prestations financières de la Suisse à la Banque interaméricaine de développement (IDB). L'aide financière suppose elle aussi des mesures coordonnées dans le cadre d'organisations multilatérales et entre les pays donateurs à vocation exportatrice.

Entièrement conscients de l'importance fondamentale de l'exportation pour l'industrie horlogère suisse, ainsi que des difficultés soulevées par la récession mondiale dans plusieurs

- 8 -

régions de notre pays, nous pouvons vous assurer, Monsieur le Président, que nous continuerons sans cesse à vouer toute notre attention à ces problèmes.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

LE DEPARTEMENT  
DE L'ECONOMIE PUBLIQUE



E. Brugger

LE DEPARTEMENT  
DES FINANCES ET DES DOUANES



G.-A. Chevallaz

Copie à:

Administration fédérale des finances (11)

Secrétariat général du DFEP (6)

Vorort de l'Union suisse du commerce et de l'industrie,  
Zurich (3)